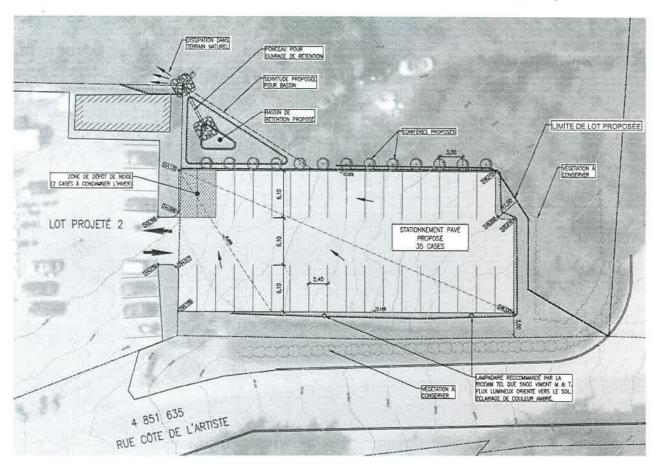


MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que conformément aux articles 145.33 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance du conseil de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton qui sera tenue le 3 juin à 19 h 30 à la salle communautaire située au 1485, Route 222, le Conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel déposée en vertu du *Règlement no 495 sur les usages conditionnels* suivante :

1. L'aménagement d'une aire de stationnement additionnelle, accessoire à l'usage commercial « Brasserie Lac Brompton » situé au 310 Côte de l'Artiste, tel que présenté au croquis ci-contre;



2. Les conditions, eu égard aux compétences de la municipalité, qui doivent être remplies relativement à l'implantation ou à l'exercice de l'usage.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera la nature de la demande d'usages conditionnels ainsi les conditions de réalisation relativement à l'implantation ou à l'exercice de cet usage.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande dès 19 h, le 3 juin 2019 à la salle communautaire située au 1485, Route 222.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 17 MAI 2019

Liane Boisvert

Directrice générale et secrétaire-trésorière

wave for must